

# LA MUSIQUE EN MILIEU SPÉCIALISÉ



Les ateliers d'art peuvent être mis en place dans les secteurs suivants :  
social, carcéral, éducatif et médical.



Le milieu spécialisé concerne les différents secteurs institutionnels susceptibles d'accueillir des personnes présentant des difficultés ponctuelles ou définitives, limitant leur autonomie au quotidien. La diversité des déficiences, physiques, psychiques et socio-relationnelles touche autant de publics qu'il existe d'étapes et d'accidents de vie, de la petite enfance à la personne en fin de vie.

## QUOI ? L'INTERVENTION MUSICALE

L'intervention est un apport musical par lequel le musicien spécialisé aide les personnes en difficulté, à exercer une activité artistique adaptée à leurs facultés et à en éprouver du plaisir.

Ce sentiment de satisfaction est la « clé » de l'implication de chaque personne. Partager cette émotion est un point commun qui favorise la mise en relation des uns avec les autres et révèle la dimension humaine et culturelle nécessaire à l'épanouissement de chacun.

### La particularité des interventions CMR est de proposer à chaque partenaire :

- un musicien **formé** à l'intervention en Milieu spécialisé et **informé** de l'actualité du secteur (livres, articles de presse, films, spectacles, sites Internet, formations, méthodes, conférences...).
- un **projet unique** s'inscrivant dans celui de l'établissement. Une mise en commun des attentes de l'équipe et des propositions du musicien permet d'écrire le projet, de définir les objectifs, ainsi que les modalités d'intervention.

Dans les milieux sociaux, carcéraux, éducatifs, médicaux où la notion de « **perte d'autonomie** physique, psychologique ou sociale » prédomine, l'activité musicale revêt un caractère particulier. Elle permet ainsi de maintenir, d'**enrichir une identité émotionnelle** intime et précieuse, de l'exprimer à travers les nombreux styles vocaux ou instrumentaux... et de la partager en ensembles musicaux (chorales, orchestres, petites formations).

- un partage privilégié au sein d'un **effectif adapté**.
- une **régularité des séances et du temps d'échange** avec un membre de l'équipe : le référent.

Le temps de l'atelier comprend la séance en interface avec le public, le musicien, le référent, et le temps de concertation sans les participants.

## PAR QUI ? L'INTERVENANT MUSICIEN SPÉCIALISÉ

L'intervention musicale en milieu spécialisé est menée par des musiciens qui ont choisi d'élargir leur champ d'intervention à des publics pour qui l'accès à la culture, à la pratique instrumentale et vocale et aux ateliers de découvertes est restreint.

Afin d'encourager cette démarche, la Fédération a mis en place un dispositif d'accompagnement et de formation.

### Le musicien spécialisé est ainsi un artiste formé pour :

- connaître l'univers du milieu spécialisé (la structure, l'équipe, le public, les déficits...),
- prendre en compte les conditions et règles requises à ce domaine,
- exploiter ses compétences artistiques et pédagogiques,
- adapter les contenus aux besoins de chacun...

## EXEMPLES D'INTERVENTIONS...

### L'ACTIVITÉ MUSICALE EST DÉJÀ PRÉSENTE DANS LES STRUCTURES DES DÉPARTEMENTS SUIVANTS :

**SEINE ET MARNE (77)** CAT à Nemours : ateliers d'expression corporelle et instrumentale pour adultes - **GIRONDE (33)** Structure de jour en Hôpital psychiatrique - MGEN, à Bordeaux : pratique orchestrale destinée aux débutants et aux musiciens - **LOIRET (45)** à Meung Sur Loire : ateliers vocaux en maison de retraite et maison de cure - **MORBIHAN, CAEM DE NIVILLAC (56)** Atelier sensoriel pour enfants trisomiques en structure de pratique amateur - **ILLE ET VILAINE (35)** CAT Armor à St Malo : prise en charge collective sur 3 ans afin de développer l'autonomie et la prise d'initiative à travers des mises en situations instrumentales - **LOIRE (42)** IME Robert Anglaret à St Thurin : prise en charge individuelle ou collective auprès d'enfants ayant des troubles du comportement - **PYRÉNÉES ATLANTIQUES (64)** A.D.A.P.A., Résidence "Harriola" à Saint Pierre d'Irube : Prise en charge, au canton, en individuel ou en petit groupe de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

L'intervention  
CMR en Milieu  
Spécialisé,  
c'est :

- un projet musical unique,
- un travail en équipe,
- un musicien formé,
- des groupes à effectif adapté,
- des séances régulières,
- des temps de concertation,
- des ressources documentaires,
- un apport culturel.

WWW.LESCMR.ASSO.FR



## POUR QUI ? LE PUBLIC

Le public spécialisé rassemble des personnes en difficulté, d'âges, d'expériences, d'environnements sociaux et familiaux différents.

Décrire le public spécialisé en le comparant au public ordinaire est réducteur et met en évidence, naturellement, ce qui les oppose. En revanche, souligner leurs points communs (Parcours de vie, goûts, envies, projets, loisirs, familles, amis...) met en valeur la personne et non ce qui la diminue.

La personne déficiente est toujours **une personne à part entière**. Le handicap n'efface pas

l'histoire, il altère l'autonomie au quotidien et la qualité de vie qui se dégrade plus ou moins vite en fonction du déficit et de son évolution.

Il existe trois types de déficits :

- Les déficits socio-relacionnels : désinsertion et difficultés sociales...
- Les déficits physiques : handicaps physiques, handicaps sensoriels, personnes vieillissantes...
- Les déficits psychiques : maladies et handicaps mentaux (dépression, autisme...).

## OÙ ? LES LIEUX

Les ateliers d'art peuvent être proposés dans les structures des secteurs suivants :

- **Le secteur social** pour les personnes en rupture sociale ou en situation de grande précarité (les maisons d'arrêt, Centre d'Action Sociale Communal ou Départemental CCAS et CDAS, les foyers, les points d'accueil de jour...).
- **Le secteur éducatif** et médico-éducatif pour les personnes ayant des troubles de l'apprentissage, de comportement, d'adaptation et de psychomotricité (les Centres d'Aide Médico-Sociale

Précoce (CAMSP), Classes d'Intégration Scolaire (CLIS), Sections Education Spécialisée (SES), Instituts Médico-Educatifs ou Professionnels (IME - IMPro), Instituts d'Education Sensorielle, Déficiences Auditives (IESDA), Etablissement ou Services d'Aide par le Travail (ESAT)...).

- **Le secteur médical** pour des troubles physiologiques et /ou psychologiques (les hôpitaux et leurs différents services, les structures psychiatriques, les maisons de retraite, les longs séjours, et les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)...).

## POURQUOI ? L'ATELIER D'ART

**L'objectif de l'Atelier d'Art** est musical. Il répond au projet de la personne ainsi qu'à celui de l'équipe et trace le chemin à parcourir. Le **nombre de participants** accueillis dans l'atelier est un paramètre décisif auquel le musicien est attentif.

**L'avantage d'être en petit comité :**

- pose un cadre rassurant qui encourage l'expression individuelle.
- favorise une communication directe et spontanée avec et entre les participants.

### L'organisation de l'atelier :

L'atelier d'art se divise en deux étapes : la séance et la concertation.

La séance est le temps pendant lequel le musicien spécialisé est en interaction avec les participants. Chaque séance se divise en plusieurs séquences, choisies par le musicien, en lien avec le projet. L'ordre et la durée de ces séquences peuvent varier en fonction du niveau d'implication demandé et de la réactivité du public. Toutefois, en milieu spécialisé, pour que l'activité se déroule dans les meilleures conditions, certains repères sont indispensables à fixer. **L'accueil** permet de mesurer la disponibilité du groupe (fatigue, agitation, événements...). **La fin** de l'intervention est progressivement amenée dans les dernières séquences pour qu'elle n'apparaisse pas comme une rupture.

- donne au musicien spécialisé la possibilité d'observer, d'écouter, d'aider et d'encourager chaque personne dans sa pratique artistique.
- offre à chacun le temps de jouer, de recommencer, d'être valorisé au sein du groupe, toute en respectant ses propres capacités.
- agit sur la dynamique de l'atelier. La progression est le résultat d'une stimulation régulière.
- permet d'accéder à un volume sonore collectif agréable pour tous.

La concertation est le temps d'après séance pendant lequel le musicien spécialisé et le référent **mettent en commun** leurs observations. En respectant leurs compétences mutuelles, ils remarquent les émotions et les réactions qu'engendrent les exercices. Ils notent l'investissement de chacun. Le musicien spécialisé prend en compte ces informations. Il mesure la différence entre la préparation et le déroulement de sa séance. En adaptant régulièrement son contenu, il vise à réduire cet écart. La concertation est le trait d'union indispensable entre les séances, car elle garantit l'évolution du projet.

**Un journal de l'atelier** est tenu afin de répertorier le parcours des participants dans cette activité.

## COMMENT METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT AVEC LES CMR

*Quel que soit votre projet, prenez contact avec nous. Nous définirons ensemble les modalités d'intervention les mieux adaptées à vos besoins.*

Un musicien spécialisé peut intégrer votre équipe dès que vous le souhaitez et élaborer avec elle un projet artistique et éducatif.

### PLUS QU'UN CONTRAT, UN PARTENARIAT

L'intervention du musicien en milieu spécialisé est régie par un contrat signé entre la structure et la fédération. Il peut s'agir d'une convention pour un projet ponctuel, ou d'un protocole d'accord dans le cadre d'une action à plus long terme.

Pour obtenir un devis,  
contactez le service partenariats :  
frederic.gonzalez@lescmr.asso.fr  
Tél : 01 48 73 41 56

## SÉJOURS EN CENTRE MUSIQUE ET DÉCOUVERTE

Le réseau CMR dispose de quatre centres "Musique et Découverte" qui accueillent des classes et des groupes constitués pour des séjours musique et découverte de l'environnement.

Grâce à leurs équipes sensibilisées et à leurs locaux spécifiquement aménagés, nos centres sont adaptés à l'accueil des publics du milieu spécialisé.

Implantés dans des régions de caractère, ils pourront vous proposer un accueil personnalisé et construire avec vous un séjour correspondant à vos attentes.

<http://lafontainedelours.org>  
<http://www.montagneetmusique.org>  
<http://www.musiphiles.asso.fr>  
<http://www.musiflore.org>